



Commune de BOURG-DES-COMPTES
Séance du Conseil Municipal du MARDI 13 avril 2021

PROCES-VERBAL

Le treize avril deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au regard de la crise sanitaire liée à la Covid-19, salle des Fêtes des Noës, route de Lailé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL, Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Louisiane CHAMPAGNE, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND.

Arrivés en cours de séance : Stéphane ROBERT, Nathalie BODERE (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE).

Absents excusés : Nelly COTTAIS (Pouvoir à Christèle POTTIER), Adrien MOREAU, Prescillia DREAN (Pouvoir à Louisiane CHAMPAGNE).

Noël NOURRISSON a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du 9 mars 2021

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le procès-verbal du 9 mars 2021. Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, présents à la séance concernée.

Personnel communal

Création de postes suite à avancement de grade

Vu l'arrêté n° 2021.002 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,
Vu la délibération n° Délib.2021.013 en date du 9 mars 2021 fixant les taux des promus/promouvables ;
Considérant que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,
Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 6 avril 2021,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de créer les postes suivants :

Rédacteur principal de 2^{ème} classe :

<u>Poste concerné</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Durée hebdomadaire du poste</u>
Gestionnaire urbanisme-communication-vie associative	Rédacteur	35/35 ^{ème}

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

<u>Poste concerné</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Durée hebdomadaire du poste</u>
Agent polyvalent/aide cuisine et hygiène des locaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}
Assistante scolaire et périscolaire	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	30,05/35 ^{ème}

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

<u>Poste concerné</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Durée hebdomadaire du poste</u>
Assistante scolaire et périscolaire	Adjoint technique	30,05/35 ^{ème}
Agent de maintenance des bâtiments et référent peinture	Adjoint technique	35/35 ^{ème}

- d'accepter la modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle que l'avancement de grade, contrairement à l'avancement d'échelon qui est automatique, est accordé par l'autorité territoriale aux agents remplissant les conditions d'ancienneté et/ou de réussite à un examen professionnel sur la base des critères définis dans les lignes directrices de gestion comme la manière de servir ou encore l'absence d'avancement de grade la même année qu'un avancement d'échelon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer, à compter du 15 avril 2021, les cinq postes concernés et de modifier le tableau des effectifs (votants 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Monsieur le Maire précise que les postes correspondants aux grades actuels des cinq agents concernés seront supprimés après avis du comité technique départemental.

Avant d'aborder le point suivant, Monsieur le Maire rappelle que deux délibérations ont été adoptées au dernier conseil pour instaurer l'indemnité spécifique de service et la prime de service et de rendement suite à la création d'un poste de technicien territorial. Il s'avère que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) s'appliquant dans la collectivité, ces deux primes ne peuvent être instaurées. C'est la délibération relative au RIFSEEP qu'il convient de modifier.

Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, a été instauré dans la collectivité par délibération n° 2016.115 en date du 1^{er} décembre 2016, modifiée par délibération n° 2019.105 du 3 octobre 2019. Il rappelle que ce régime indemnitaire se compose de deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (part fixe).
- Le complément indemnitaire (CI) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (part variable).

Monsieur le Maire propose, au regard de l'évolution de l'organigramme de la collectivité, et notamment la création d'un poste de technicien (catégorie B) de revoir certains éléments de la délibération du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et notamment :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

L'IFSE est attribuée aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Les contractuels sur un emploi permanent en CDI ou en CDD à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, peuvent également bénéficier de l'IFSE dans les conditions suivantes :

- Au 1^{er} jour dès lors que leur contrat est supérieur ou égal à un an
- Après un an d'ancienneté, dès lors que leur contrat est inférieur à un an

S'agissant des groupes de fonction et des montants maxima :

Le cadre d'emplois de technicien est ajouté à la catégories B et la filière technique au groupe 2. S'agissant de la catégorie C, la filière administrative est ajoutée au groupe 3.

CATEGORIE B

CADRES D'EMPLOIS DES REDACTEURS, TECHNICIENS - ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Direction adjointe de la collectivité (DGA)	2 700 €	7 000 €	Filière administrative 17 480 €
Groupe 2	Responsable d'un service ou d'un équipement	1 700 €	7 000 €	Filière technique 16 015 € Filière culturelle 14 960 €
Groupe 3	Gestionnaire (poste avec expertise)	1 700 €	5 000 €	Filière administrative 14 650 €

CATEGORIE C

CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS – ATSEM - AGENTS DE MAITRISE - ADJOINTS TECHNIQUES ADJOINTS DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable d'un service ou d'un équipement	1 700 €	5 000 €	Filière technique 11 340 €
Groupe 2	Responsable adjoint, assistant ou agent avec des connaissances ou compétences spécifiques	975 €	4 000 €	Filière administrative Filière technique 10 800 €
Groupe 3	Agent d'exécution	750 €	2 500 €	Filière administrative Filière médico-sociale Filière technique Filière culturelle 10 800 €

Le complément indemnitaire (CI) :

Le complément indemnitaire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément s'applique aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Les contractuels sur un emploi permanent en CDI ou en CDD à temps complet, à temps non complet et à temps partiel peuvent également bénéficier du CI dans les conditions suivantes :

- Au 1^{er} jour dès lors que leur contrat est supérieur ou égal à un an
- Après un an d'ancienneté, dès lors que leur contrat est inférieur à un an

S'agissant des groupes de fonction et des montants maxima :

Le cadre d'emplois de technicien est ajouté à la catégories B et la filière technique au groupe 2. S'agissant de la catégorie C, la filière administrative est ajoutée au groupe 3.

CATEGORIE B

CADRES D'EMPLOIS DES REDACTEURS, TECHNICIENS - ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Direction adjointe de la collectivité (DGA)	0 €	840 €	Filière administrative 2 380 €
Groupe 2	Responsable d'un service ou d'un équipement	0 €	840 €	Filière technique 2 185 € Filière culturelle 2 040 €
Groupe 3	Gestionnaire (poste avec expertise)	0 €	600 €	Filière administrative 1 995 €

CATEGORIE C

CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS – ATSEM - AGENTS DE MAITRISE - ADJOINTS TECHNIQUES ADJOINTS DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable d'un service ou d'un équipement	0 €	600 €	Filière technique 1 260 €
Groupe 2	Responsable adjoint, Assistant ou agent avec des connaissances ou compétences spécifiques	0 €	480 €	Filière administrative Filière technique 1 200 €
Groupe 3	Agent d'exécution	0 €	250 €	Filière administrative Filière médico-sociale Filière technique Filière culturelle 1 200 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel telle que proposée. Il précise également que cette modification a fait l'objet d'une saisine du comité technique départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (votants 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21). Les autres dispositions de la délibération n° 2019.105 en date du 3 octobre 2019 restent en vigueur.

Prise en charge des frais de déplacement d'une stagiaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune accueille, depuis le 6 avril et pour une durée de quatre mois, Madame Kelly LAIGLE, dans le cadre d'un stage « Communication digitale et évènementiel » effectué au titre de sa licence « Organisation des événements » à l'université d'ANGERS. Madame LAIGLE, par ailleurs domiciliée à PACE, utilise son véhicule personnel pour se déplacer.

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances », réunie le 17 mars dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge, par la commune, des frais de déplacement de Madame Kelly LAIGLE. Cette prise en charge interviendra sur la base du barème des indemnités kilométriques en vigueur :

- Commune du domicile : PACE
- Commune du stage : BOURG-DES-COMPTES
- Soit 68 km aller/retour.
- Montant estimé par jour de déplacement : 19.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la prise en charge des frais de déplacement de Madame Kelly LAIGLE selon les modalités indiquées (votants 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Affaires financières

COMPTES DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Budget Commune - Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget « Commune » lequel, en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2020, affiche les résultats suivants :

Exercice 2020	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	2 053 668,56 €	562 097,21 €	2 615 765,77 €
Recettes	2 505 866,75 €	661 831,97 €	3 167 698,72 €
Résultat	452 198,19 €	99 734,76 €	551 932,95 €

	Résultat de clôture 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	1 079 749,26 €	452 198,19 €	1 531 947,45 €
Investissement	- 217 890,85 €	99 734,76 €	- 118 156,09 €
Total	861 858,41 €	551 932,95 €	1 413 791,36 €

Au terme de cette présentation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget principal « Commune ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget principal « Commune » (votants 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Budget annexe Assainissement - Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget annexe « Assainissement » lequel en concordance avec le compte administratif 2020, affiche les résultats suivants :

Exercice 2020	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	115 910,30 €	96 108,37 €	212 018,67 €
Recettes	132 877,38 €	93 230,92 €	226 108,30 €
Résultat	16 967,08 €	- 2 877,45 €	14 089,63 €

	Résultat de clôture 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Exploitation	140 872,74 €	16 967,08 €	157 839,82 €
Investissement	- 20 762,93 €	- 2 877,45 €	- 23 640,38 €
Total	120 109,81 €	14 089,63 €	134 199,44 €

Au terme de cette présentation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Assainissement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Assainissement » (votants 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Budget annexe Energie photovoltaïque - Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget annexe « Energie photovoltaïque » lequel en concordance avec le compte administratif 2020, affiche les résultats suivants :

Exercice 2020	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	13 522,48 €	10 500,00 €	24 022,48 €
Recettes	23 085,51 €	11 693,96 €	34 779,47 €
Résultat	9 563,03 €	1 193,96 €	10 756,99 €

	Résultat de clôture 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Exploitation	48 784,25 €	9 563,03 €	58 347,28 €
Investissement	16 231,27 €	1 193,96 €	17 425,23 €
Total	65 015,52 €	10 756,99 €	75 772,51 €

Au terme de cette présentation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Energie photovoltaïque ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Energie photovoltaïque » (votants 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Budget annexe Lotissement commercial de la Janaie - Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion 2020 pour le budget annexe « Lotissement commercial de la Janaie » lequel en concordance avec le compte administratif 2020, affiche les résultats suivants :

Exercice 2020	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	116 371,17 €	96 724,69 €	213 095,86 €
Recettes	116 370,69 €	115 323,51 €	231 694,20 €
Résultat	- 0,48 €	18 598,82 €	18 598,34 €

	Résultat de clôture 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	- 30 392,34 €	- 0,48 €	- 30 392,82 €
Investissement	- 115 323,51 €	18 598,82 €	- 96 724,69 €
Total	- 145 715,85 €	18 598,34 €	- 127 117,51 €

Au terme de cette présentation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Lotissement commercial de la Janaie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Lotissement commercial de la Janaie » (votants 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Budget annexe « Maison de santé - Acquisition des cellules destinées à la médecine générale » – Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition des cellules destinées à la médecine générale » lequel en concordance avec le compte administratif 2020, affiche les résultats suivants :

Exercice 2020	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	6 800,55 €	59 341,77 €	66 142,32 €
Recettes	21 331,26 €	- €	21 331,26 €
Résultat	14 530,71 €	- 59 341,77 €	- 44 811,06 €

	Résultat de clôture 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	- 3 346,23 €	14 530,71 €	11 184,48 €
Investissement	25 648,55 €	- 59 341,77 €	- 33 693,22 €
Total	22 302,32 €	- 44 811,06 €	- 22 508,74 €

Au terme de cette présentation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition des cellules destinées à la médecine générale ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition des cellules destinées à la médecine générale» (votants 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Monsieur Stéphane ROBERT, Adjoint, intègre la séance.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Budget Commune - Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2020 pour le budget principal « Commune », lequel en concordance avec le compte de gestion 2020, affiche les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 053 668,56	G	2 505 866,75
	Section d'investissement	B	562 097,21	H	661 831,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 079 749,26 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	217 890,85 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 833 656,62	= G+H+I+J	4 247 447,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	270 149,00	L	125 406,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	270 149,00	= K+L	125 406,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 053 668,56	= G+I+K	3 585 616,01
	Section d'investissement	= B+D+F	1 050 137,06	= H+J+L	787 237,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 103 805,62	= G+H+I+J+K+L	4 372 853,98

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget principal « Commune » (votants 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget Commune - Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD expose à l'assemblée que le budget principal « Commune », présente un besoin de financement en section de d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice 2020: 99 734.76 €
- Solde d'investissement 2019 reporté : - 217 890,85 €
- Solde d'investissement de clôture 2020 : - 118 156.09 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement 2020 : - 144 743,00 €
- Besoin de financement : 262 899.09 €

Considérant le résultat de fonctionnement de clôture 2020,
Monsieur le Maire propose d'affecter une somme de 262 899,09 € à l'article 1068 - réserves diverses du budget primitif 2021 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et d'affecter le solde en section de fonctionnement du budget primitif 2021 à l'article 002 : excédent antérieur reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'affectation telle que proposée (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Budget annexe Assainissement - Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2020 pour le budget annexe « Assainissement » lequel en concordance avec le compte de gestion 2020, affiche les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 115 910,30	G 132 877,38	G-A	16 967,08
	Section d'investissement	B 96 108,37	H 93 230,92	H-B	-2 877,45

		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 140 872,74 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 20 762,93 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 232 781,60	Q= G+H+I+J 366 981,04	=Q-P	134 199,44

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 5 800,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 5 800,00	= K+L 0,00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 115 910,30	= G+I+K 273 750,12	157 839,82	
	Section d'investissement	= B+D+F 122 671,30	= H+J+L 93 230,92	-29 440,38	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 238 581,60	= G+H+I+J+K+L 366 981,04	128 399,44	

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Assainissement » (votants 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget annexe Assainissement - Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD expose à l'assemblée que le budget annexe « Assainissement » présente un besoin de financement en section de d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice 2020: - 2 877,45 €
- Solde d'investissement 2019 reporté : - 20 762,93 €
- Solde d'investissement de clôture 2020 : - 23 640,38 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement 2020 : - 5 800,00 €
- Besoin de financement : 29 440,38 €

Considérant le résultat d'exploitation de clôture 2020,

Monsieur le Maire propose d'affecter une somme de **29 440,38 €** à l'article 1068 - réserves diverses du budget primitif 2021 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et d'affecter le solde en section d'exploitation du budget primitif 2021 à l'article 002 : excédent antérieur reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'affectation telle que proposée (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Budget annexe Energie photovoltaïque - Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2020 pour le budget annexe « Energie photovoltaïque » lequel en concordance avec le compte de gestion 2020, affiche les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 13 522,48	G 23 085,51	G-A	9 563,03
	Section d'investissement	B 10 500,00	H 11 693,96	H-B	1 193,96

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 48 784,25 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 16 231,27 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 24 022,48	Q= G+H+I+J 99 794,99	=Q-P	75 772,51

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 13 522,48	= G+I+K 71 869,76		58 347,28
	Section d'investissement	= B+D+F 10 500,00	= H+J+L 27 925,23		17 425,23
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 24 022,48	= G+H+I+J+K+L 99 794,99		75 772,51

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Energie photovoltaïque » (votants 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget annexe Lotissement commercial de La Janaie - Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2020 pour le budget annexe « Lotissement commercial de La Janaie » lequel en concordance avec le compte de gestion 2020, affiche les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	116 371,17	G	116 370,69
	Section d'investissement	B	96 724,69	H	115 323,51
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	30 392,34	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	115 323,51	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	358 811,71	= G+H+I+J	231 694,20
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	146 763,51	= G+I+K	116 370,69
	Section d'investissement	= B+D+F	212 048,20	= H+J+L	115 323,51
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	358 811,71	= G+H+I+J+K+L	231 694,20

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Lotissement commercial de La Janaie » (votants 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » – Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2020 pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » lequel en concordance avec le compte de gestion 2020, affiche les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 6 800,55	G 21 331,26
	Section d'investissement	B 59 341,77	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 3 346,23 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 25 648,55 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 69 488,55	= G+H+I+J 46 979,81
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 4 323,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 4 323,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 10 146,78	= G+I+K 21 331,26
	Section d'investissement	= B+D+F 59 341,77	= H+J+L 29 971,55
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 69 488,55	= G+H+I+J+K+L 51 302,81

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » (votants 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » - Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD expose à l'assemblée que le budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » présente un besoin de financement en section de d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice 2020: - 59 341,77 €
- Solde d'investissement 2019 reporté : 25 648,55 €
- Solde d'investissement de clôture 2020 : - 33 693,22 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement 2020 : 4 323,00 €
- Besoin de financement : -29 370,22 €

Considérant le résultat de fonctionnement de clôture 2020, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 soit la somme de **11 184,48 €** à l'article 1068 - réserves diverses du budget primitif 2021 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'affectation telle que proposée (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Madame Nathalie BODERE, Conseillère Municipale, intègre la séance.

Vote des taux d'imposition 2021 – Taxes foncières

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc, cette année, délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement. Le taux départemental s'élevant à 19.90 % et le taux communal à 17.35 %, ce nouveau taux référence de TFPB serait de 37.25 %.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances », réunie le 6 avril dernier, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2021 soit 37.25 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (taux communal 2020 : 17.35 % + taux départemental : 19.90%) et 36,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

BUDGETS PRIMITIFS 2021

Budget Commune – Approbation du budget primitif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le projet de budget primitif « Commune » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2021.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif « Commune » pour l'exercice 2021.

Madame Armelle LE MOAL, Conseillère Municipale, fait remarquer qu'un crédit de 1 800.00 € est inscrit en fonctionnement pour le carnaval qui a été annulé. Elle demande si ce crédit peut être reporté sur un autre poste de dépense.

Monsieur LEGOURD rappelle que le projet de budget a été élaboré avant la décision d'annulation du carnaval. Le crédit de 1 800.00 € pourra effectivement être reporté en cours d'année et utilisé pour autre chose.

Monsieur Alexis ADRIEN demande ce qu'est le compte 6262.

Monsieur LEGOURD explique que le compte 6262 concerne les frais de télécommunication : téléphones fixes, portables et frais d'internet.

Madame LE MOAL s'interroge également sur le crédit inscrit en investissement concernant le projet de salle multi-activités. Elle souhaite savoir si un plafond de dépenses a été fixé pour cet investissement.

Monsieur LEGOURD précise que le crédit inscrit au budget 2021 (comme déjà en 2020) est pour le moment une réserve d'investissement. Comme indiqué dans la prospective financière présentée aux membres de la commission « Finances », il faudra emprunter pour financer la totalité de cet investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22) :

- **d'approuver la section de fonctionnement du budget primitif « Commune » laquelle s'équilibre à la somme de 3 754 016,00 €.**
- **d'approuver la section d'investissement du budget primitif « Commune » laquelle s'équilibre à la somme de 2 244 041,00 €.**
- **de voter le budget primitif 2021 « Commune » par nature, au niveau du chapitre pour chacune des deux sections (avec les opérations d'équipement pour information).**

Budget annexe Assainissement – Approbation du budget primitif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le projet de budget primitif « Assainissement » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2021.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif « Assainissement » pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22) :

- **d'approuver la section d'exploitation du budget primitif « Assainissement » laquelle s'équilibre à la somme de 271 632,00 €.**
- **d'approuver la section d'investissement du budget primitif « Assainissement » laquelle s'équilibre à la somme de 262 538,00 €.**
- **de voter le budget primitif 2021 « Assainissement » par nature, au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.**

Budget annexe Energie photovoltaïque – Approbation du budget primitif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le projet de budget primitif « Energie photovoltaïque » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2021.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif « Energie photovoltaïque » pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22) :

- **d'approuver la section d'exploitation du budget primitif « Energie photovoltaïque » laquelle s'équilibre à la somme de 82 349,00 €.**
- **d'approuver la section d'investissement du budget primitif « Energie photovoltaïque » laquelle s'équilibre à la somme de 29 120,00 €.**
- **de voter le budget primitif 2021 « Energie photovoltaïque » par nature, au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.**

Budget annexe Lotissement commercial de la Janaie – Approbation du budget primitif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le projet de budget primitif « Lotissement commercial de la Janaie » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2021.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif « Lotissement commercial de la Janaie » pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22) :

- **d'approuver la section de fonctionnement du budget primitif « Lotissement commercial de la Janaie » laquelle s'équilibre à la somme de 223 010,00 €.**
- **d'approuver la section d'investissement du budget primitif « Lotissement commercial de la Janaie » laquelle s'équilibre à la somme de 299 725,00 €.**
- **de voter le budget primitif 2021 « Lotissement commercial de la Janaie » par nature, au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.**

Budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » – Approbation du budget primitif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le projet de budget primitif « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2021.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22) :

- **d'approuver la section de fonctionnement du budget primitif « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » laquelle s'équilibre à la somme de 25 008.00 €.**
- **d'approuver la section d'investissement du budget primitif « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » laquelle s'équilibre à la somme de 60 582.00 €.**
- **de voter le budget primitif 2021 « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » par nature, au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.**

Tourisme

Convention avec le Canoë Kayak Club de PONT-REAN (CKCPR)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour développer l'activité touristique et l'animation sur le site de la Courbe, un partenariat avec le Canoë Kayak Club de PONT-REAN (CKCPR) est actuellement à l'étude. Il s'agirait sur la période estivale, du 1^{er} juillet au 31 août, et sur une période de 3 ans (renouvelable), de proposer sur la place de la Courbe, une activité de location de canoës et de kayaks. Dans l'attente de la convention qui viendra formaliser ce partenariat, l'examen de ce point est reporté.

Madame Christèle POTTIER, Adjointe, souhaite qu'un tarif soit négocié pour permettre aux enfants de l'accueil de loisirs de bénéficier de cette activité.

Monsieur Alexis ADRIEN, Conseiller Municipal, demande si des aménagements de sécurité seront à prévoir.

Monsieur le Maire indique que seule a été évoquée pour le moment la mise à disposition d'un chalet pour l'accueil d'un animateur et le stockage du matériel. Ce point des aménagements de sécurité sera à vérifier.

Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint, rappelle que le Canoë Kayak Club de PONT-REAN (CKCPR) a l'habitude et qu'il propose déjà ce genre d'activités sur PONT-REAN.

Domaine et patrimoine

Dénomination du lieu-dit « MOULIN DE LA BOUEXIERE »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, il a été signalé un lieu-dit « MOULIN DE LA BOUEXIERE » inconnu du SNA (Service National des Adresses). A l'heure actuelle, le raccordement au réseau fibre optique des habitations présentes au niveau de ce lieu-dit n'est pas possible.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la dénomination « MOULIN DE LA BOUEXIERE » pour le lieu-dit concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la dénomination « MOULIN DE LA BOUEXIERE » pour le lieu-dit concerné (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Implantation d'une antenne relais ORANGE- Bail

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un projet de bail pour l'antenne relais qui sera installée par l'opérateur ORANGE au lieu-dit « La Janaie » lui a été transmis.

Les conditions seront les suivantes :

Durée du bail : 12 ans renouvelable de plein droit par période de 6 ans

Montant du loyer :

Pour la période prenant effet de la date de signature du bail et jusqu'à l'ouverture du chantier : 600.00 €/an

Pour la période prenant effet à la date du 1^{er} jour civil du mois du début du chantier de construction du site et pose des équipements techniques : 3000.00 €/an

Augmentation annuelle de 1%

Monsieur le Maire indique avoir été alerté par Madame Sylvie FONTAINE, Conseillère Municipale, sur un risque éventuel lié aux ondes électromagnétiques. Il propose, avant validation du bail avec l'opérateur ORANGE, de réaliser une étude géobiologique.

Monsieur Stéphane ROBERT, Adjoint, demande qui prendra en charge cette étude.

Monsieur Charles JOUIN, Conseiller Municipal, indique que l'opérateur ORANGE n'a pas l'obligation légale de réaliser cette étude. Il attendra les résultats de l'étude mais ne la prendra pas en charge. Elle est donc à la charge de la commune.

Madame Sylvie FONTAINE indique s'être renseignée. Le coût est de l'ordre de 500.00 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Eclairage public

Rénovation de l'éclairage public autour de la mairie - Convention avec le SDE35

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SDE35, sollicité pour la rénovation de l'éclairage public autour de la mairie, a transmis en retour à la commune une convention, à signer et à lui renvoyer pour déclencher la commande par le SDE de l'étude détaillée, le retour de la convention signée valant engagement des travaux.

Les travaux à la charge du SDE35 sont estimés à 10 599.00 € avec une participation de la commune de 4 578.77 €.

Détail des modalités financières	
Estimation financière de l'opération (Montant HT estimé servant de base de calcul de la participation)	10 599 €
Taux de participation du SDE35	40%
Taux de modulation de la collectivité	1.42
Montant estimé de la participation du SDE35	6 020.23 €
Montant total à la charge de la collectivité	4 578.77 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention s'y rapportant avec le SDE35.

Monsieur Charles JOUIN, Conseiller Municipal, précise que ces travaux ont pour objet le remplacement des luminaires existants par des leds, ce qui permettra de réduire la contribution financière au SDE35, le raccordement des deux parkings autour de la Mairie, actuellement éclairé à partir de la place de l'Eglise, ainsi que l'installation d'un dispositif pour éclairer momentanément lors des sorties de réunion le soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SDE35 la convention concernant la rénovation de l'éclairage public autour de la mairie (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Affaires sociales

Convention dépendance communale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mutuelle communale a été mise en place en juin 2017. Il s'agit d'un partenariat entre la commune et AXA dont l'objectif est de proposer des tarifs préférentiels aux administrés qui ne peuvent bénéficier d'une mutuelle santé rendue obligatoire dans les entreprises depuis le 1^{er} janvier 2016 (artisans, travailleurs indépendants, retraités, demandeurs d'emploi, étudiants).

Dans la continuité de ce service, AXA a proposé d'étendre ce partenariat à la dépendance communale. Les avantages liés à l'offre communale sont, non seulement des tarifs avantageux mais également le remboursement des 6 premiers mois de cotisations au bout d'un an de garantie et une réduction de 10 % supplémentaire quand un couple adhère à ce dispositif.

Cette proposition a été présentée aux membres du CCAS lors de sa dernière réunion du 4 mars.

Afin que les administrés puissent bénéficier de ces conditions, la commune doit signer une convention avec AXA.

Celle-ci prévoit que :

- sous réserve de justifier de la qualité de résident de la commune, les habitants auront la possibilité de souscrire à l'offre dépendance avec les avantages cités ci-dessus.

- AXA organisera une réunion publique pour en informer les administrés, charge à la commune de communiquer sur la tenue de cette réunion.
- le rôle de la commune se limite à mettre en relation les habitants et l'assureur et n'est en aucun cas partie prenante aux opérations qui pourraient être conclues entre eux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention s'y rapportant avec AXA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec AXA la convention dépendance communale (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Délégations au Maire

Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le droit de préemption urbain a été instauré sur les secteurs du territoire communal classés en zone U et en zone AU du Plan Local d'Urbanisme par délibération n° 2020.016 en date du 18 février 2020.

Par délibération n° 2020.051 en date du 18 juin 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au maire pour exercer, au nom de la commune, dans la limite des crédits inscrits au budget, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code (Alinéa 15).

La possibilité pour le maire d'exercer ces droits de préemption ou d'en déléguer l'exercice étant liée à des crédits inscrits au budget, le Conseil Municipal reste compétent pour déléguer l'exercice du droit de préemption urbain, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, lorsque rien n'est prévu budgétairement.

Considérant la compétence de Vallons de Haute Bretagne Communauté en matière de développement économique et son intérêt à acquérir des terrains bâtis ou non bâtis à vocation économique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à Vallons de Haute Bretagne Communauté. Le droit de préemption urbain sera délégué à Vallons de Haute Bretagne Communauté sur le foncier bâti et non bâti à vocation économique classés en Uac et 2AUa au Plan Local d'Urbanisme. Seront concernés par cette délégation de l'exercice du droit de préemption à l'EPCI : la zone d'activités de La Touche et le Parc d'activités du Mafay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à Vallons de Haute Bretagne Communauté selon les modalités indiquées (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation donnée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision.2021.019 en date du 8 mars 2021 portant sur le contrat de maintenance des portes automatiques de la Mairie. La proposition de contrat PREVENT de la société SOFTICA est acceptée soit deux visites annuelles d'entretien préventif pour un montant de 440.00 € HT par an. Le présent contrat de maintenance est conclu pour 2 ans (sans reconduction automatique).

Décision.2021.020 en date du 9 mars 2021 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée AB 734 d'une superficie totale de 545 m², située « 8 rue des Redones » (parcelle bâtie).

Décision.2021.021 en date du 19 mars 2021 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée AB 536 d'une superficie totale de 357 m², située « 2 allée des Domaines » (parcelle bâtie).

Décision.2021.022 en date du 19 mars 2021 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée B 1842 d'une superficie totale de 419 m², située « 5 rue Anjela DUVAL » Lot n°9 Lotissement de la Pierre Blanche (parcelle non-bâtie).

Décision.2021.023 en date du 26 mars 2021 portant sur une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il est sollicité une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) la plus élevée possible pour la mise aux normes d'accessibilité des allées du cimetière. L'opération est approuvée ainsi que son plan de financement prévisionnel lequel s'établit comme suit :

<u>Dépenses :</u>	
Travaux	28 932.00 €
Total dépenses HT	28 932.00 €
<u>Recettes :</u>	
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	8 679.00 €
Autofinancement	20 253.00 €
Total recettes HT	28 932.00 €

Décision.2021.024 en date du 26 mars portant sur une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il est sollicité une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) la plus élevée possible pour la réalisation d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie. L'opération est approuvée ainsi que son plan de financement prévisionnel lequel s'établit comme suit :

<u>Dépenses :</u>	
Frais d'études	5 399.00 €
Total dépenses HT	5 399.00 €
<u>Recettes :</u>	
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) -25%	1 349.00 €
Autofinancement	4 050.00 €
Total recettes HT	5 399.00 €

Décision.2021.025 en date du 30 mars portant sur une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) -Travaux d'aménagement de sécurité.

Il est sollicité une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) la plus élevée possible pour les travaux d'aménagement de sécurité prévus sur la commune. L'opération

est approuvée ainsi que son plan de financement prévisionnel lequel s'établit comme suit :

Aménagement d'un arrêt de car route de LAILLE	56 551,25 €
Aménagement de sécurité rue de la Combe Janic	42 045,00 €
Coût total prévisionnel HT :	98 596.25 €
Département – Amendes de police (montant sollicité)	49 298.13 €
DETR – 25%	22 524.00 €
Autofinancement (50%)	26 774.12 €
Total recettes HT	98 596.25 €

Décision.2021.026 en date du 30 mars portant sur une Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL)-Rénovation du logement au-dessus de l'ancienne Poste. Il est sollicité une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) la plus élevée possible pour les travaux de rénovation du logement au-dessus de l'ancienne Poste. L'opération est approuvée ainsi que son plan de financement prévisionnel lequel s'établit comme suit :

Pose de menuiseries extérieures	7 310.00 €
Coût total prévisionnel HT :	7 310.00 €
DSIL – 30 %	2 193.00 €
Autofinancement (50%)	5 117.00 €
Total recettes HT	7 310.00 €

Décision.2021.027 en date du 1^{er} avril portant sur le bail à Madame Marie LEBASTARD. Le duplex situé au-dessus du secrétariat de la mairie, dont l'adresse est 5 rue de la mairie, est loué à partir du 1^{er} avril à Madame Marie LEBASTARD. Le montant mensuel de la location est celui défini par délibération du 5 mai 2009, soit 350 €, révisé au 1^{er} juin 2020, soit 380.02 € plus les charges pour 30.41 €, soit un montant total de 410.43 €.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la date prévisionnelle du prochains conseil à savoir le mardi 18 mai 2021 à 19 heures.

Projet d'extension de l'ADMR :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'extension de l'ADMR sur la zone commerciale de La Janaie avec la construction d'un bâtiment à usage de chambre froide avec bureau. L'ADMR envisage pour la réalisation de cette extension d'acheter à la commune une partie du terrain attenant à sa propriété.

Devenir du bâtiment de l'ancienne poste

Monsieur le Maire indique que l'idée d'abattre le bâtiment de l'ancienne poste a été émise ce qui permettrait une mise en valeur de la mairie mais également du bâti à proximité. Il propose à la commission « Voirie – Bâtiments – Travaux » de travailler sur cette éventualité.

Madame Nathalie BODERE, Conseiller Municipal, rappelle que des travaux sont programmés au niveau du logement à l'étage.

Monsieur Stéphane ROBERT, Adjoint, confirme qu'un crédit de 10 000.00 € est inscrit au budget 2021 pour le changement des ouvertures. Il convient de s'interroger sur l'intérêt à garder ce bâtiment, et si oui faire les travaux, autrement ce n'est pas la peine. Le conseil devra se prononcer.

Monsieur le Maire rappelle également que si le bâtiment était abattu une solution de relogement sera à trouver pour la locataire.

Pour Monsieur Alexis ADRIEN, Conseiller Municipal, il en sera de même pour le cabinet d'architectes au rez-de-chaussée.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux conseillers délégués et aux adjoints.

Madame Nelly COTTAIS, Adjointe :

Informe le Conseil Municipal :

- qu'une permanence du CCAS sera assurée dans la salle du conseil, un vendredi sur deux, de 14 à 16 heures.
- du maintien de la permanence par Madame Géraldine PICOT d'AXA ce mercredi 14 avril s'agissant de la mutuelle communale.
- que 10 créneaux de vaccination sont proposés par Vallons de Haute Bretagne Communauté à BOURG-DES-COMPTES pour le Centre de BAIN-DE-BRETAGNE. Il reste encore sur la commune des plus de 75 ans non vaccinés.
- que la réception des logements réalisés par NEOTOA rue de la Gare et passage du Tertre est repoussée au mois d'octobre 2021. Une réunion est programmée le mercredi 21 avril à 18 heures pour travailler sur la fiche de poste de l'animateur pour la future salle commune.
- du travail en cours avec Madame Delphine NORMAND, Conseillère Municipale, sur les numéros d'urgence pour le prochain bulletin.

Madame Christèle POTTIER, Adjointe :

Informe le Conseil Municipal :

- de la fermeture du restaurant scolaire 2 jours avant le nouveau confinement suite à un cas de covid au sein du personnel. Madame POTTIER remercie le personnel administratif de sa mobilisation pour assurer l'information des familles.
- que suite à la fermeture du restaurant scolaire, 700 yaourts et plusieurs kilos de fruits ont été donnés aux associations « Les Restos du Cœur » et « Solidarité Ici et Là-bas ».
- que suite aux annonces gouvernementales et au nouveau confinement, les cours se déroulent en distanciel pour les écoles la semaine du 5 avril. Un accueil des enfants de personnel prioritaire est assuré à l'école publique.
- de la suspension des ateliers du RIPAME.
- qu'une réunion sera fixée prochainement s'agissant de l'accueil à l'école des moins de 3 ans.

Monsieur Yves THILLOU, Adjoint :

Informe le Conseil Municipal :

- qu'une commission « Sport – Culture – Vie associative » sera organisée le 6 mai 2021 à 19 heures pour la présentation des résultats du sondage réalisé sur le skatepark (330 réponses à ce jour).
- que des permanences seront organisées deux mercredis et un samedi pour la distribution des badges aux associations dans le cadre du contrôle d'accès aux salles. Un mail sera adressé aux associations pour les informer de ce nouveau fonctionnement.
- du report de la braderie organisée par le badminton club de GUICHEN/BOURG-DES-COMPTES au 19 septembre.

Madame Louisiane CHAMPAGNE, Conseillère Municipale déléguée :

Informe le Conseil Municipal :

- que Madame Kelly LAIGLE sera notamment chargée dans le cadre de son stage « Communication digitale et évènementiel » des réseaux sociaux et du bulletin d'information municipale.
- du travail en cours pour la réalisation de cartes postales.

Madame Sylvie FONTAINE, Conseillère Municipale déléguée :

Informe le Conseil Municipal :

- d'un retour du GIEC (Groupement d'Initiatives Eco-Citoyennes) des Vallons lequel devrait bénéficier d'une subvention dans le cadre du plan de relance. Un accord a par ailleurs été donné à l'association pour une aide des services techniques (estimée à 8 heures de travail).
- que la visite, dans le cadre du concours « Villes et Villages Fleuris », a été décalée au mois d'octobre. Des actions pourront ainsi être mises en place pour optimiser les chances de réussite au concours.
- d'une proposition de la commission « Environnement – cadre de vie » pour la création d'un livret ou d'une charte des bonnes pratiques comme bien choisir les plantations autour de sa maison ou bien gérer ses déchets verts ou domestiques via le compost. Ce document serait remis à toute personne ayant obtenu un permis de construire ou aux nouveaux arrivants.
- d'une modification au niveau du circuit de randonnée du Boschet puisqu'une partie sera fermée au public (étude d'un circuit de substitution en cours).

Monsieur Stéphane ROBERT, Adjoint :

Informe le Conseil Municipal :

- qu'une réunion des commissions « Voirie – bâtiments - travaux » et « Environnement – cadre de vie » sera organisée le mardi 20 avril 2021 à 19 heures pour l'aménagement de la rue de la Combe Janic. Rendez-vous sur site.
- de la rencontre organisée le 9 avril 2021 avec l'architecte et les entreprises en charge des aménagements extérieurs s'agissant des logements adaptés rue de la Gare et Passage du Tertre. L'espace devant la salle commune sera aménagé avec un trottoir de 2 mètres en pied de façade et un espace vert. La remise en état de l'allée du Presbytère sera partagée entre la commune et de NEOTOA. Concernant le passage du Tertre, la réfection de l'enrobé devant les trois maisons sera à la charge de NEOTOA (la commune prendra en charge les espaces verts).
- d'un projet d'aménagement de la cour intérieure de la salle polyvalente avec la plantation de végétaux.

Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint :

Informe le Conseil Municipal :

- de l'organisation d'une commission « Finances » le mardi 27 avril à 19 heures pour l'examen des subventions aux associations et d'une commission « Développement économique » le 10 mai à 19 heures pour travailler sur le projet de convention avec le Canoë Kayak Club de PONT-REAN (CKCPR).

Au terme de ces interventions, Monsieur le Maire invite les élus qui le souhaitent à poser leurs questions.

Madame Valérie DUVAL, Conseillère Municipale, fait part de l'inquiétude de certains habitants qui n'ont plus de médecin référent depuis le départ à la retraite du docteur LEMARIE et celui annoncé du Docteur SAOUMA.

Monsieur Jacques LARRAY, Conseiller Municipal, indique s'être renseigné. Le patient dispose d'un délai d'un an pour déclarer un nouveau médecin traitant. Pendant cette période, les remboursements de l'assurance maladie continuent d'être assurés.

Pour Madame Nathalie BODERE, le problème n'est pas seulement de trouver un médecin traitant, le problème est aussi celui du suivi du patient, avec des comptes rendus d'examen faits à l'hôpital qui ne sont pas transmis.

Madame Valérie DUVAL intervient ensuite sur le coût élevé de la redevance Ordures Ménagères pour les personnes seules qui pourtant font l'effort de trier.

Madame Louisiane CHAMPAGNE, Conseillère Municipale déléguée, indique qu'une communication a été faite sur le site internet pour rappeler que le paiement de la redevance Ordures Ménagères peut être échelonné avec un paiement en quatre fois.

Monsieur Alexis ADRIEN, Conseiller Municipal, souligne que cette redevance Ordures Ménagères n'incite pas forcément à réduire les déchets. Il faudrait plutôt une prime versée pour moins de ramassage.

Monsieur le Maire rappelle que le vice-président du SMICTOM des Pays de Vilaine est intervenu en conseil en janvier dernier pour expliquer le mécanisme de calcul de cette redevance. Cette question du montant de la redevance revient chaque année.

Monsieur Laurent MIGOT, Conseiller Municipal, indique avoir vu dans un compte rendu d'activités des services techniques, une intervention sur l'alarme à l'école. Il demande ce qui a été fait.

Monsieur le Maire explique que cette alarme a tendance à se déclencher de façon intempestive. Des investigations sont en cours pour en déterminer l'origine. Cela pourrait provenir des mobiles installés dans les couloirs.

Monsieur Jacques LARRAY, Conseiller Municipal, souhaite savoir comment se sont déroulés les entretiens entre la Fondation « Partage et vie » et le personnel de L'EHPAD

Monsieur le Maire précise que ces entretiens avaient pour objet de présenter aux agents leurs conditions de rémunération (en brut et en net) à la Fondation « Partage et vie ». Un délai de réflexion leur est maintenant laissé pour se positionner sur le détachement, il faut attendre le 23 avril. Le CCAS se prononcera en fonction du nombre d'agents qui vont adhérer ou pas au projet de transfert.

Monsieur le Maire rappelle en effet qu'en cas de refus du détachement, le CCAS aura l'obligation de rechercher un reclassement. A défaut, l'agent sera placé en surnombre pendant un an et rémunéré. Au terme de la période de surnombre et sauf reclassement, l'agent sera pris en charge par le Centre de gestion, ce qui aura également un coût. Le risque financier n'est donc pas neutre pour le CCAS.

Concernant la vente du bâtiment, là aussi il n'y a pas eu d'accord avec AXENTIA sur le prix de 1 870 000.00 € au regard des conditions demandées et notamment le transfert de la subvention de 500 000.00 € versée par le Département.

La séance est levée à 22 heures 25.